

8ème APPEL À PROPOSITIONS PROGRAMME REGIONAL STIC-ASIE

1. LE PROGRAMME REGIONAL STIC-ASIE

Le programme régional STIC-Asie est une initiative de la coopération française lancée vers l'Asie afin de susciter et renforcer les collaborations de haut niveau et les mises en réseau en matière de **recherche et développement dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)**.

Le programme est mis en oeuvre par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et les services pour la science et la technologie des Ambassades de France en Asie en partenariat avec :

- les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur français partenaires du programme, dont le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Inria, l'Institut Télécom et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le programme vise de projets entre la France et les dix pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN : **Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam**), l'Extrême-Orient (**Chine, Corée, Japon, Taiwan**) et l'Asie du Sud (**Inde, Pakistan**).

OBJECTIF

L'objectif du programme est de **soutenir l'internationalisation de la recherche française**, de renforcer sur la base du bénéfice mutuel les collaborations de haut niveau avec les pays asiatiques émergents et développés, et de contribuer à l'intégration régionale des différents pays de la zone dans la société de l'information à travers la **promotion d'une recherche d'excellence et de soutien aux communautés scientifiques asiatiques**.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le programme vise à :

- Présenter l'offre de partenariat française dans le domaine des STIC et développer des instruments d'échanges et d'information ;
- Sélectionner et financer des projets de recherche fondamentale et appliquée, ayant une dimension potentielle de transfert et d'innovation technologiques, à vocation régionale **entre la France et au moins deux pays asiatiques partenaires**, dont au moins un des pays suivants : Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Vietnam ;
- Encourager des futures participations à d'autres programmes régionaux et multilatéraux dans ce secteur et dans cette zone (Agence Nationale de la Recherche, Union Européenne, Europe-Asia Meeting, Banque Asiatique de Développement, Agence Universitaire de la Francophonie...).

2. CALENDRIER DU 8^{EME} APPEL A PROPOSITIONS

Lancement de l'appel à propositions* :	18 avril 2012
Date limite de réception des candidatures :	25 juin 2012
Evaluation des projets :	juillet - août 2012
Comité de sélection :	mi-septembre 2012
Notification des résultats aux porteurs de projet :	1 ^{ère} semaine d'octobre 2012
Signature des conventions de financement avec AFD**	octobre – novembre 2012

* Publication de l'annonce et diffusion du formulaire de candidature en français du programme STIC-Asie par EGIDE.

** La date de signature de la convention entre l'organisme porteur du projet et l'Agence Française de Développement signifie la date de début du projet.

3. INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION ET L'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

THEMATIQUES

L'appel est ouvert à tous les sujets dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication. Une priorité sera accordée pour l'appel 2012 aux projets incluant des questions sociétales et environnementales (Exemples : sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles, énergie, santé, surveillance des risques,...).

NATURE ET DUREE DU PROJET

- Chaque projet doit obligatoirement comporter un volet recherche et peut inclure des volets innovation et/ou formations doctorales ou post-doctorales.
- La durée d'un projet est fixée à deux ans. Les financements sont alloués sur une base annuelle. Le versement d'une récurrence en début de seconde année (dont le montant pourra être réévalué) est subordonné à la soumission d'un rapport intermédiaire par le chef de projet et à son approbation par le MAEE.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- L'appel à projets du programme STIC-Asie s'adresse aux unités et laboratoires de recherche, publics ou privés, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche ou des entreprises. La participation du secteur privé est encouragée.
- Chaque projet doit associer au moins une équipe française à au moins deux équipes issues de deux pays asiatiques différents, comprenant la participation d'une équipe venant d'un des pays suivants : Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Vietnam.

MONTAGE FINANCIER DU PROJET

- Le montant alloué par le MAEE est compris entre 23.000 € et 40 000 € pour les deux années du projet (soit 11. 500 € minimum et 20.000 € maximum par projet par an).
- Le **cofinancement de l'organisme français porteur du projet est obligatoire** (institution de rattachement).
- Les **contributions des autres partenaires, asiatiques et français**, doivent être annoncées dans la rédaction de la proposition, ces contributions (financières, en personnel, en ressources) marquant l'implication des partenaires, sont un critère décisif dans la sélection du projet.
- Les budgets consolidés présentés devront expliciter les recettes prévisionnelles (sources et montants) et les dépenses programmées pour chaque année du projet. Les financements sont accordés sur une base annuelle.
- Les porteurs de projets français prendront contact avec la direction des relations internationales de leur organisme de rattachement ou de l'université d'accueil de leur laboratoire en amont de la soumission du projet et du comité de sélection. **Informez votre organisme de rattachement du dépôt d'un projet STIC-Asie permet d'anticiper un éventuel cofinancement de sa part lors du comité de sélection.** Le soutien de l'organisme de rattachement au projet constitue un critère éliminatoire.

- La subvention du MAEE au titre du programme régional STIC-Asie ne pourra concerner qu'une **participation à la prise en charge du surcoût international des projets**, c'est-à-dire à la **mobilité de chercheurs, de doctorants ou de post-doctorants** (frais de voyage et de séjour) ou à l'organisation d'ateliers et de séminaires internationaux (mobilité et logistique). Le coût moyen estimé des indemnités de mission et des frais de voyage devra être indiqué. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets, en particulier concernant les équipements et les bourses d'études de longue durée, devra être assuré par les moyens propres aux laboratoires ou par d'autres sources.

CRITERES DE SELECTION

Outre l'excellence scientifique, les principaux critères d'appréciation sont :

- La compétence des équipes ;
- La qualité des infrastructures ;
- Le caractère novateur du projet ;
- La nature nouvelle de la coopération ;
- L'intérêt de la constitution du réseau de partenariat pour la réalisation du projet ;
- La complémentarité des équipes ;
- Le transfert mutuel de compétences ;
- L'attention portée à l'intégration dans le cadre du projet de pays hétérogènes en termes d'avancement de leurs capacités en R&D ;
- Les retombées scientifiques, sociétales ou industrielles prévisibles ;
- La participation de post-doctorants ou de jeunes chercheurs à la mobilité ;
- La qualité et l'effectivité des cofinancements français et étrangers ;
- Le cofinancement obligatoire par l'un des organismes de recherche partenaires du programme STIC-Asie ;
- La contribution des partenaires asiatiques impliqués

MODALITES DE SELECTION

Après vérification de l'éligibilité des propositions par le MAEE et le MESR, chaque dossier est évalué par la Mission d'Expertise Internationale (MEI).

Le MAEE adressera les projets réceptionnés en expertise à la MEI aux personnes ressources de chaque organisme (direction des relations internationales), afin que ces dernières prennent connaissance des projets déposés et soient en mesure, lors du comité de sélection, de se prononcer fermement sur leurs priorités et décision de cofinancement.

Un comité de sélection se réunit ensuite pour arrêter la liste des projets retenus, sur la base de l'évaluation scientifique, des critères d'opportunité et des disponibilités budgétaires. Ce comité est composé de représentants du MAEE, du MESR, ainsi que de représentants des organismes et instituts co-financeurs.

MISE EN OEUVRE DES PROJETS

- L'acceptation du projet est notifiée au porteur de projet par courrier du MAEE.
- Les modalités et le calendrier des versements des contributions des bailleurs de fonds autres que le MAEE sont définis entre ceux-ci et la structure porteuse du projet.
- Les modalités et le calendrier des versements du MAEE sont les suivants :
 - Signature d'une convention de financement entre l'Agence Française de Développement (AFD), mandatée par le MAEE pour la mise en œuvre pratique de son soutien, et la structure porteuse du projet ;
 - Versement par l'AFD de la contribution financière effective du MAEE pour la 1ère année du projet suite à la signature de la convention indiquée ci-dessus ;
 - Versement par l'AFD de la contribution financière effective du MAEE pour la 2ème année de la proposition suite à la production par le porteur de projet d'un rapport d'étape faisant état de l'avancement du programme de travail scientifique et des dépenses réalisées à l'issue de la 1ère année, ainsi que d'un budget prévisionnel et du programme de travail pour la 2ème année.

- Le porteur de projet produit un rapport final d'activités, à transmettre au MAEE et aux autres bailleurs de fond, dans les trois mois qui suivent la clôture du projet.

Attention : si le porteur de projet est rattaché à une institution asiatique, un co-porteur rattaché à une institution française doit être indiqué de sorte qu'un établissement gestionnaire basé en France, cosignataire de la convention de financement avec l'AFD, soit bien identifié.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Les formulaires de candidature sont à compléter et à envoyer par courrier électronique en fichier attaché à M. André de Bussy, Conseiller de coopération culturelle en Asie du Sud-Est **et** Mlle Emmanuelle Platzgummer, chargée des échanges scientifiques avec l'Asie au MAEE : emmanuelle.platzgummer@diplomatie.gouv.fr ; andre.de-bussy@diplomatie.gouv.fr
- Le porteur de projet est invité à envoyer une copie de son dossier de candidature à la Direction des Relations Internationales de son organisme de recherche de rattachement.

Afin de garantir une réception efficace des propositions, les porteurs de projets sont priés d'envoyer exclusivement le formulaire sous format PDF et inférieur à 2 Mo.

Liste non exhaustive des contacts des organismes partenaires (à titre indicatif) :

- **CEA** : M. Pascal Chaix : pascal.chaix@cea.fr
- **CNRS et ses instituts** : Mme Chantal Khan Malek: chantal.khan-malek@cnrs-dir.fr / Tél. : +33 (0)1 44 96 42 73
- **Inria** : M. Christian Laugier : christian.laugier@inrialpes.fr et Mme Angelica Biard angelica.biard@inria.fr / Tél. : +33 (0)1 39 63 57 68
- **Institut Télécom** : M. Pierre Simay : pierre.simay@mines-telecom.fr / Tél. : +33 (0)1 45 81 70 65
- **IRD** : dri@ird.fr ; dpf@ird.fr